

PAR COURRIEL

Québec, le 3 octobre 2016

Monsieur ...

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1617033

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à la Commission d'accès à l'information (la Commission) le 14 septembre dernier visant à obtenir :

« copie du ou des document(s) suivant(s) : Salaires, honoraires et allocations des membres de la Commission d'accès à l'information. »

Vous trouverez ci-joint un tableau indiquant le traitement des membres de la Commission.

En ce qui a trait au volet de votre demande portant sur les honoraires, nous ne pouvons vous fournir aucun renseignement à ce sujet puisque les membres de la Commission ne reçoivent aucuns honoraires.

Enfin, à l'égard du volet de votre demande relative aux allocations, un seul membre de la Commission reçoit une allocation. Nous vous transmettons l'Acte de nomination dans lequel apparaît le montant de l'allocation accordée à ce membre.

Nous vous informons, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹, que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission.

Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

¹ RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

"Original signé"

Christyne Cantin, avocate
Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. (3)

CC/cal